

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS
ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 224/2022

ENTREPRISE SOCOMATS

Après avoir reçu le contrat du marché n°220/0214/CAB/PROGOU/S.UB/JCMGB/2022, conclu avec la Province du Sud-Ubangi, pour un montant total hors taxe de francs congolais un milliard quatre-vingt-huit millions cinq cent onze mille neuf cent septante-cinq, vingt-deux centimes (CDF 1.088.511.975,22) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 23/08/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i